

Le système politique Bravais

La Bravenne est une **république**.

Le pouvoir exécutif est détenu par le **Président de la République**. Ce dernier désigne des ministres composant un gouvernement. Le président de la république est le personnage le plus important de la nation et il est élu par un collège de **Grands Électeurs**.

Le pouvoir législatif est détenu par l'**Assemblée Nationale Républicaine**. Elle a la charge de concevoir et voter les lois.

Le Président de la République

Pour être élu Président de la République il faut :

- Être citoyen Bravais;
- Être âgé d'au moins 40 ans;
- Avoir effectué son service militaire;
- Être Grand Suffragé d'une des provinces de Bravenne ou Gouverneur des Jamünd;
- S'être déclaré candidat à l'élection présidentielle avant son élection en tant que grand suffragé.

Une fois ces conditions remplies, il faut être élu pour le **Grand Collège**. Il est composé des **grands suffragés** de chaque province, du **gouverneur** des Jamünd ainsi que des représentants des **6 Voies de la République** (la Raison, la Science, la Sagesse, la Jeunesse, le travail et les Arts). Il se réunit 1 mois après les élections provinciales afin de laisser le temps aux élus des Jamünd de rejoindre le continent. **Les 21 Grands Électeurs** se réunissent et votent pour l'un des candidats en lice.

Le nouveau président est ainsi nommé pour un **mandat de 6 ans**.

L'Assemblée Nationale Républicaine

Composition

Chaque province envoie un **Conseiller Provincial par tranche de 500 000 habitants**. Il envoie en plus un **membre de l'opposition** désigné par le grand Suffragé. Cet ensemble constitue les 2 tiers de l'hémicycle. Le dernier tiers est constitué, à parts égales, **des représentants des 6 Voies de la République** : la Raison, la Science, la Sagesse, la Jeunesse, le travail et les Arts. Chaque voie a ces propres moyens pour désigner les membres de l'Assemblée.

Rôle

1 fois par an, l'assemblée Républicaine se réunit en une **Grande Session Régulière** qui dure 3 semaines. Les projets de loi proposés par le Président et ses ministres sont étudiés, amendés et, le cas échéant, votés.

En cas d'urgence, le Président peut convoquer une **Assemblée Républicaine Exceptionnelle** afin de voter rapidement une loi si l'actualité en fait ressentir le besoin.

L'assemblée peut, au cours d'une assemblée Régulière ou Exceptionnelle, voter la destitution du Président de la République. Le vote se fait alors aux 2 tiers. Cela provoque immédiatement la tenue de nouvelles élections. Un membre de l'assemblée est tiré au sort pour tenir l'intérim de la présidence et expédier les affaires courantes jusqu'à la désignation du nouveau président.

Le Collège des Grands Électeurs (Grand Collège)

Composition :

Le collège des grands électeurs est composé de 21 personnes :

- 14 Grands Suffragés de chaque province;
- Le Gouverneur de Jamünd;
- 6 représentants des Voies de la République.

Détail des Grands Suffragés et gouverneur :

1. Le Grand Suffragé de la Province d'Artropp
2. Le Grand Suffragé de la Province d'Askerbann
3. Le Grand Suffragé de la Province de Doniaskk
4. Le Grand Suffragé de la Province de Drungabb
5. Le Grand Suffragé de la Province de Dumbledd
6. Le Grand Suffragé de la Province d'Enialovv
7. Le Grand Suffragé de la Province d'Hasgoravv
8. Le Grand Suffragé de la Province de Lioupirff
9. Le Grand Suffragé de la Province de Loklovv
10. Le Grand Suffragé de la Province de Nimeskk
11. Le Grand Suffragé de la Province de Nivekk
12. Le Grand Suffragé de la Province de Revapp
13. Le Grand Suffragé de la Province de Sirapp
14. Le Grand Suffragé de la Province de Tastebb
15. Le Gouverneur de la Province des Jamünd
16. La voie de la Raison
17. Les Lumières de la Sciences
18. La sueur des Travailleurs
19. La sagesse des Anciens
20. L'Énergie de la Jeunesse
21. L'inspiration des Arts

Rôle et mode d'élection des grands suffragés

Les grands suffragés sont élus au suffrage universel direct dans chaque province. Ils ont la charge :

- Des investissements publics et du financement des infrastructures de la province.
- De la sécurité et du maintien de l'ordre. Ils ont la possibilité de faire appel, par réquisition, aux forces Armées pour qu'elles viennent prêter assistance aux forces locales.
- De l'éducation. Ils gèrent tous les établissements scolaires du plus jeune âge à l'université.
- La gestion des transports régionaux de voyageurs (notamment ferroviaires mais aussi aériens) et participation au financement des infrastructures.
- La protection du patrimoine

Une fois élus, les **Grands Suffragés** s'entourent d'une équipe plus ou moins nombreuse et chaque membre a la charge d'une ou plusieurs missions. Ce sont les **adjoints provinciaux**. En fonction de la population de la province, un certain nombre de ces adjoints provinciaux est désigné pour constituer **l'Assemblée Nationale Républicaine**. Chaque Grand Suffragé a l'obligation de désigner un membre de **l'opposition politique** pour rejoindre l'Assemblée Nationale Républicaine et ainsi représenter le pluralisme politique.

Les autres Grands Électeurs

Les bâtisseurs de la république ont souhaité que l'élection présidentielle ne soit pas uniquement dans le champ de la politique. Ils ont ainsi créé 6 entités pouvant participer au vote et faire en sorte que la République aille toujours dans la bonne direction, celle de la modernité et de la raison. Chaque entité correspond à une organisation, et chaque organisation décide elle-même de la façon dont elle choisit son candidat. On nomme ces entités les **Voies de la République**. Ils participent au vote en tant que grands électeurs, mais occupent également des sièges à l'Assemblée Nationale Républicaine.

La voie de la Raison

Le **Pontificat Athéiste** reçoit les candidats quelques jours avant le scrutin, et leur font subir des entretiens. Ces derniers sont secrets. L'ensemble des membres du Pontificat se rassemble lors d'un grand conciliabule à huis clos. A l'issue de celui-ci, d'une seule et même voix, les membres du Pontificat désignent publiquement celui des candidats qui présente, à leurs yeux, les plus grandes garanties d'intégrité.

Les Lumières de la Sciences

L'Académie des Sciences demande à chaque candidat de fournir un document résumant leur programme ainsi que tous les chiffres de son financement. Chaque programme est alors décortiqué et chaque ligne analysée. Des analystes financiers effectuent des simulations, des statisticiens évaluent les risques de chaque mesure. Des comités scientifiques, par matière, vérifient si les choix proposés sont valables à long terme et si les faits sur lesquels ils se basent sont vrais.

L'Académie travaille par élimination, en écartant les programmes les moins scientifiquement pertinents. Le dernier restant en lice est celui pour lequel l'académie votera.

La sueur des Travailleurs

Chaque **corporation** a l'obligation d'avoir une instance représentative de leurs ouvriers et salariés. L'ensemble des corporations se réunit au sein la très sérieuse **Corporation Républicaine des Ouvriers et Travailleurs**. Ils sont surtout connus pour leur savoir faire dans l'organisation des fêtes corporatistes qui animent villes et villages tout au long de l'année. La plus grande de ces fêtes, la Chamboulante, dure une semaine et se déroule une semaine avant les élections. Lors de grands baquets, des joutes verbales sont organisées. L'alcool coule à flot et l'ambiance est festive. Les travailleurs causent des candidats, et par un étrange processus de sélection basé sur l'applaudimètre, un candidat émerge. Le grand Maître de la Corporation Républicaine des Travailleurs votera pour ce candidat.

La sagesse des Anciens

Les **maisons de retraite de Bravenne** sont réputées pour la qualité des équipements et des soins prodigués. Chaque candidat envoie un courrier à chaque pensionnaire pour lui détailler les mesures qu'ils comptent prendre durant son mandat, en insistant bien évidemment sur les mesures en faveur des anciens. Chaque maison de retraite a la charge de collecter les avis de chaque pensionnaire sur leur candidat préféré. Les chiffres sont envoyés au **Conseil des Anciens** qui les compile et proclame ainsi publiquement son candidat. Ce mode de désignation explique les conditions de vie particulièrement bonnes des Anciens du pays.

L'Énergie de la Jeunesse

Un processus identique est mené auprès des **Écoles de la République**. Chaque classe désigne son candidat préféré. Puis par province, un délégué par établissement rejoint la capitale provinciale afin de constituer une **Assemblée Provinciale Étudiante**. De longues discussions s'en suivent ou chaque assemblée provinciale doit désigner un Candidat. Ces assemblées sont réputées pour le désordre et le chahut qui y règne. Les votes à mains levées s'enchaînent parfois de longues nuits durant, et tant qu'une majorité ne s'est pas clairement détachée, les tours de paroles reprennent ainsi que les votes. Pour beaucoup de Bravais, cette expérience est un apprentissage de la politique très efficace. Quand chaque province en a fini, ils envoient des délégués à la **Grande Assemblée Nationale de la jeunesse autonome** (GANJA) à Sirapp afin de trouver un consensus sur un unique candidat. Cette grande assemblée est encore plus chaotique que ses versions provinciales.

La plupart du temps, le vote de la jeunesse se termine par un vote blanc, ou une abstention.

L'inspiration des Arts

Chaque candidat se doit d'inspirer un artiste de son choix afin que celui-ci réalise une oeuvre à sa gloire. Un comité artistique pluridisciplinaire choisit l'oeuvre la plus réussie. C'est ainsi qu'est désigné le candidat des Arts.